



Résiliation de contrat de vente immobilière

Par **marie**, le **11/09/2008** à **23:21**

Bonjour,
Pour vendre mon appartement, j'ai signé le 27 août 2008 un mandat de vente sans exclusivité avec une agence immobilière.
A ce jour je ne désire plus le vendre, j'aimerais savoir s'il est possible de résilier le contrat par lettre recommandée, et de plus l'agence est-elle en droit de me demander des frais, (d'après ce que j'ai compris dans le contrat le montant de la commission). Juridiquement que puis-je faire si c'est le cas!!!
merci de me répondre